



LE BON CÔTÉ DU RETOURNEMENT DES TAUX D'INTÉRÊT

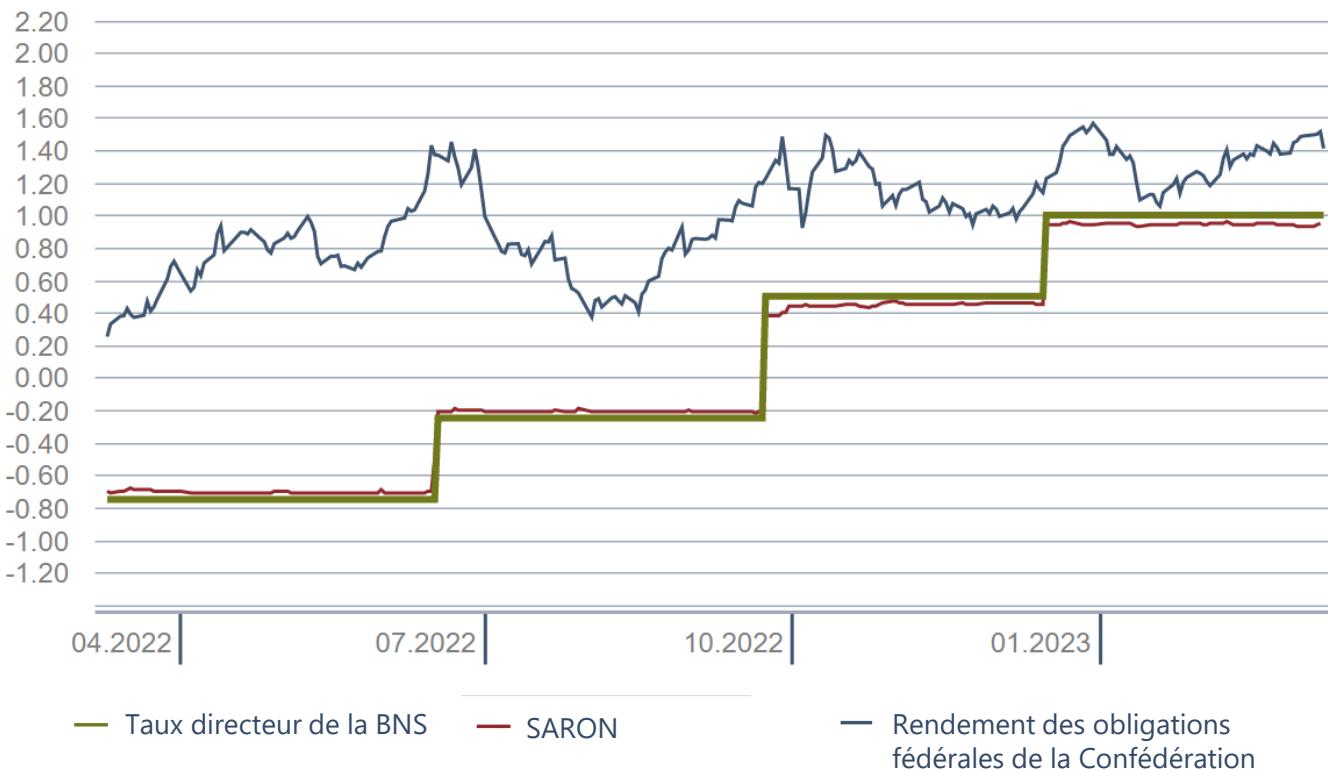
LES VERSEMENTS UNIQUES SONT À NOUVEAU «EN VOGUE»

Le retournement des taux d'intérêt

Taux d'intérêt de référence en Suisse

.Pax

Evolution sur 12 mois



Amélioration des opportunités sur le marché des capitaux pour la couverture des risques à long terme

**Augmentation du taux d'intérêt pour les nouvelles affaires
au 01.02.2023**

.Pax

S'applique à la partie garantie des versements uniques



**En tant que coopérative,
Pax répercute l'évolution
positive des taux d'intérêt
sur les clients.**

Augmentation des taux d'intérêt à partir du 01.05.2023

Les primes uniques avec garantie assurent l'avenir

.Pax

taux d'intérêt
à partir du
1er mai 2023

2,00%



Effet positif de la hausse des taux d'intérêt

Nos produits à versement unique sont «en vogue»

.Pax



**Plan de
versement**



**LifeStar
Invest**



**LifeStar
PlanInvest**



**Versement
unique
privilégié**

Prestations plus élevées avec un taux d'intérêt de 2.00%

Plan de versement avec une garantie de 80%

.Pax

Exemple de calcul

- Prime unique:
CHF 100'000.–
- Partie garantie: 80%
- Part de fonds de placement: 20%
- Rendement de la part en fonds de placement:
scénario intermédiaire 5.75%
(Pax Fonds Portfolio 100)
- Durée du contrat 20 ans
- Phase de création 5 Jahre
- Une seule étape de
CHF 100'000.– pendant 15 ans

100'000.–

20%

80%

↑ + 15%

7'731.–

2'797.–

4'933.–

actuel

8'917.–

3'984.–

4'933.–

Nouveau
01.05.23

Prime unique

Versement annuel

115'959.–

133'765.–

Avec un taux
d'intérêt de
2.00%
à partir du 1^{er} mai
2023

actuel

Nouveau
01.05.23

Total prévisionnel des versements

Prestations plus élevées avec un taux d'intérêt de 2.00%

Plan de versement avec une garantie de 95%

.Pax

Exemple de calcul

- Prime unique:
CHF 100'000.–
- Partie garantie: 95%
- Part de fonds de placement: 5%
- Rendement de la part en fonds de placement:
scénario intermédiaire 5.75%
(Pax Fonds Portfolio 100)
- Durée du contrat 20 ans
- Phase de création 5 Jahre
- Une seule étape de
CHF 100'000.– pendant 15 ans

100'000.–

5%
95%

↑ + 17%

7'076.–

1'218.–

5'858.–

actuel

8'284.–

2'426.–

5'858.–

Nouveau
01.05.23

Prime unique

Versement annuel

106'146.–

124'259.–

Total prévisionnel des versements

Avec un taux
d'intérêt de
2.00%
à partir du 1^{er} mai
2023

Nouveau
01.05.23

Phase de versement: versements réguliers par étapes Adaptable à la situation de la vie à la retraite.

.Pax

Prime unique

Étapes

À la conclusion du contrat, **le client** a la possibilité de déterminer les étapes de versement.

Au cours d'une étape, des parts spécifiées de la part du fonds de placement et de la part de garantie sont décaissées.

Il est possible de déterminer jusqu'à **3 étapes** de versement.

Le montant de l'investissement doit être réparti par étape.

Versement annuel

Les versements sont effectués selon le choix du client, **annuellement, semestriellement, trimestriellement ou mensuellement**.

Le versement annuel prévu ne peut pas être inférieur à **CHF 2400**.

Limites d'application

Durée de versement min. **10 ans**

Durée de versement max. **30 ans**

Durée maximale du contrat* **30 ans**

* Phase de création + phase de versement



Phase de création



Phase de versement

Plan de versement

Les six avantages

.Pax



- 1. Opération de capitalisation sans problèmes de risque**
- 2. Part de garantie sélectionnable individuellement de 0% à 95%**
- 3. Sélection appropriée des portefeuilles de fonds dans la part du fonds selon le profil de risque**
- 4. Phase de création flexible avec constitution de capital**
- 5. Modalité de versement personnalisable avec sélection de la durée et des étapes**
- 6. Protection des survivants en cas de décès prématuré**

Vous bénéficiez de l'augmentation du taux d'intérêt

Augmentation de la commission sur le plan de versement Pax

.Pax

Augmentation
substantielle

Part garantie	Coeff. commission Nouveau	Coeff. commission Ancien
1%-10%	1.00	1.00
11%-20%	0.90	0.90
21%-50%	0.85	0.75
51%-60%	0.80	0.60
61%-80%	0.75	0.50
81%-95%	0.70	0.40
96%-100%	0.00	0.00

**MERCI POUR
VOTRE
ATTENTION.**